

Mesdames et Messieurs les Député.e.s,

Alors que vous vous apprêtez à voter le projet de loi de finances pour 2019, Solidaires CCRF & SCL, première organisation syndicale des agent.e.s de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et du Service Commun des Laboratoires, se demande sérieusement si assurer le respect des dispositions législatives votées cette année est réellement la priorité du gouvernement.

De plus nous déplorons le fait que les missions de contrôle et de régulation de la DGCCRF, si souvent citées comme nécessaires ces derniers temps (affaire Lactalis, pesticides dans la Manche, dépannage à domicile, concurrence dans le secteur de l'énergie et le secteur agricole, surveillance du secteur immobilier...), n'attirent pas plus votre attention. Nous vous rappelons que lorsqu'un problème se pose en terme de sécurité alimentaire ou de régulation de la sphère économique, le concours de la DGCCRF est indispensable, tant dans ses capacités de contrôle que dans son expertise juridique et technique.

Or, comme pour 2018, le Projet de Loi de Finances 2019 ne prévoit pas de recrutement pour le SCL, et va supprimer 45 ETP au sein de la DGCCRF. À ce rythme, d'ici à 2022, la DGCCRF verra ses effectifs fondre de 225 ETP sur le quinquennat. Comme cela a été rappelé lors des auditions par la Commission d'enquête Lactalis et par la Commission d'enquête sur l'alimentation industrielle, la DGCCRF ne dispose que de 2.400 enquêtrices et enquêteurs. Ces 2.400 agent.e.s ne contrôlent pas uniquement le secteur alimentaire mais également la qualité et la sécurité des produits non-alimentaires, veillent à la protection économique du consommateur tant à la distribution que dans le secteur des services et assurent le respect du droit de la concurrence en luttant contre les pratiques restrictives et anticoncurrentielles.

En outre, le Service Commun des Laboratoires, auquel les services de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et la DGCCRF envoient les prélèvements réalisés dans le cadre de leurs enquêtes, va voir son activité augmenter avec le Brexit et les nouvelles dispositions législatives prévues par la loi Egalim concernant la composition des aliments industriels, et ce, sans renforcement de ses effectifs et par un recours accru à la contractualisation, quand on devrait recruter, de manière pérenne et sous statut, plus d'Adjoint.e.s Techniques, de Technicien.nes et d'Ingénieur.e.s des laboratoires.

Cette année, deux rapports d'enquêtes parlementaires dans le secteur de l'alimentation ont été rendus, dont le dernier en date, celui de la commission d'enquête parlementaire sur l'alimentation industrielle, le 28 septembre dernier. Une nouvelle fois il est pris acte des problématiques soulevées par la réglementation de ce secteur économique. Outre les préconisations en terme de politiques de santé publique à mener, le rapport dresse un constat lucide de certaines carences règlementaires et administratives et formule des préconisations pour y remédier : réduire le nombre d'additifs autorisés, réduire règlementairement la teneur en sel, sucre et acides gras autorisés, rendre le logo nutri-score obligatoire, ... Alors comment comptez-vous en tant que législateur, traduire concrètement ces propositions en actes ? Et qui va contrôler le respect des nouvelles règlementations prévues par la loi Egalim ?

Confier une partie des contrôles à l'initiative privée ? L'affaire Lactalis, comme d'autres avant elle, a montré que les autocontrôles ou leur privatisation ne fonctionnent pas. Il est trop tentant de ne pas voir la non-conformité lorsque des sommes d'argent importantes sont en jeu. Les engagements volontaires que devaient mettre en œuvre les agro-industriels pour lutter contre la malbouffe, il y a plus de 20 ans déjà, n'ont jamais été suivis d'effet pour les mêmes raisons financières.

Un secrétariat commun entre DGAL et DGCCRF sous l'autorité du ministère agriculture ? Ce serait abandonner les intérêts du consommateur. Ce ministère a montré à de trop nombreuses reprises qu'il était particulièrement sensible aux sirènes professionnelles de l'agro-alimentaire et au principal syndicat d'exploitants agricole au détriment de l'intérêt général que nous défendons. Il aura fallu deux arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances et deux vagues de contrôles menés par les agent.e.s de la DGCCRF (2.500 entre le 26 décembre 2017 et le 5 janvier 2018, et 3.600 entre le 12 et le 25 janvier 2018) pour obliger la société Lactalis et les distributeurs à respecter le retrait-rappel des laits infantiles.

Habiliter des agent.e.s autres que ceux de la DGCCRF pour contrôler le respect des dispositions relatives à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole ? Les compétences et le réseau existent déjà au sein de la DGCCRF, il suffirait d'augmenter les moyens qui lui sont alloués. Cela garantirait l'impartialité des contrôles et l'effectivité des sanctions le cas échéant.

Dans un moment où le gouvernement poursuit son plan Action Publique 2022, nous savons très bien que, comme d'habitude, le prétexte sera la clarification des missions et la recherche d'efficacité mais que l'objectif sera l'économie budgétaire d'abord. Le gouvernement continue l'œuvre de démantèlement de la DGCCRF commencée sous l'ère de Nicolas Sarkozy : on réduit ses effectifs, on réorganise ses services en département et en région en supprimant certaines implantations, on la déconnecte de plus en plus de son réseau de laboratoire, de son service informatique et de son ministère de tutelle, on la met toujours plus au service des Préfet.e.s (trop) sensibles aux intérêts locaux ...

Les travaux réalisés par vous-mêmes et vos collègues parlementaires plaident pour une revalorisation de nos missions de contrôle plutôt que l'abandon d'une partie de celles-ci. Nous ne devrions pas, par exemple, avoir à choisir entre contrôler la sécurité de notre alimentation et garantir la sécurité des enfants sur les aires de jeux. Cependant, c'est à terme des arbitrages comme celui-ci qui se poseront.

Vous le savez, les attentes de nos concitoyen.ne.s sont fortes. En tant qu'élu.e.s, vous avez le devoir de faire en sorte qu'il y ait toujours des administrations de service public qualifiées et impartiales sur tout le territoire français pour faire respecter les dispositions législatives votées au sein du Parlement.

Il n'est plus acceptable de demander plus de contrôles d'un côté et de dénoncer le nombre de fonctionnaires de l'autre. SOLIDAIRES CCRF & SCL ne se résignera pas face à la casse du service public.

Nous vous demandons donc publiquement de voter contre ce projet de loi de finances pour 2019 et au contraire de donner les effectifs suffisant à la DGCCRF afin qu'elle puisse exercer pleinement l'ensemble des missions que vous lui avez confiées.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, le Député.e, nos sincères salutations.

Les Co-Secrétaires Généraux Emmanuel Paillusson et Roland Girerd